

COMPTE-RENDU

Chantier Démocratie
Participation des élèves

26-27-28 avril 2019 | Charleroi



TABLE DES MATIÈRES

- 5** Introduction
- 6** Méthodologie & programme
- 8** Représentativité
- 9** La participation des élèves dans les écoles secondaires de la FWB : mise en oeuvre du cadre existant
- 14** Le développement d'une organisation représentative communautaire (ORC)
- 21** La participation des élèves au processus de consultation du Pacte pour un Enseignement d'excellence : analyse
- 23** Conclusion et suite

INTRODUCTION

Ce troisième rapport du CEF pour l'année scolaire 2018-2019 présente les dernières avancées du processus de consultation des élèves concernant la démocratie scolaire. Ce processus s'est réparti sur trois weekends : le premier a eu lieu les 10 et 11 novembre, le second les 2 et 3 février et le dernier, que ce rapport abordera, du 26 au 28 avril. Ce dernier weekend s'est déroulé à l'auberge de Jeunesse de Charleroi.

Dans la continuité des deux weekends précédents, il s'agissait de répondre à deux objectifs concernant la démocratie scolaire:

- >> La communication et la mise en oeuvre des règles qui existent déjà en matière de participation des élèves à l'école
- >> Le développement d'une organisation représentative des élèves (ORC)

Pour bien comprendre le processus de consultation des élèves, il faut savoir que ces dernier·e·s avaient émis des propositions à la fois sur la mise en oeuvre de la participation dans les écoles et sur le développement d'une organisation représentative lors du weekend des 2 et 3 février.

L'Administration a reçu ces propositions et a rédigé un document pour le Comité de Direction du Pacte. A partir de celui-ci, le Comité de Direction du Pacte a élaboré une liste de propositions sur chacun des deux volets (mise en oeuvre de la participation dans les écoles et développement d'une organisation représentative des élèves). C'est cette liste de propositions que nous avons soumise aux élèves afin qu'ils et elles la commentent et l'alimentent.



26 au 28 avril 2019



Auberge de Jeunesse de Charleroi





MÉTHODOLOGIE & PROGRAMME

Le vendredi soir a été consacré à la cohésion de groupe avec l'élaboration d'une charte de vivre-ensemble et une soirée récréative.

La journée du samedi a commencé par une remise à niveau pour permettre aux élèves qui n'avaient pas participé aux deux premiers weekends de savoir ce qu'il s'était passé, et à celles et ceux qui étaient présent·e·s de s'en rappeler.

Ensuite, Alain-Yves Lamberts (FWB, DGEO¹) et Samir Barbana (FWB, COC²) sont venus pour présenter les propositions approuvées par le Comité de Direction du Pacte, tant au niveau de la mise en oeuvre de la participation dans les écoles qu'au niveau du développement d'une organisation représentative des élèves. La partie mise en oeuvre a fait l'objet d'un exercice de classement par les élèves. Il leur a été demandé de se mettre dans la peau des personnes du Comité de Direction du Pacte et de prendre en compte les contraintes législatives afin de considérer les propositions élaborées par les ambassadrices et ambassadeurs.

Par petits groupes, elles et ils devaient ensuite les placer dans la colonne la plus appropriée entre :

- » Les propositions acceptées et qui seront communiquées
- » Les propositions acceptées mais pour lesquelles il faudrait aménager quelque(s) modification(s) légales.
- » Les propositions non retenues.

1 Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire
2 Cellule Opérationnelle du Changement (Pacte)

Samir et Alain-Yves ont alors corrigé le classement des différents groupes d'élèves selon la position du Comité de Direction du Pacte. La correction a suscité de nombreuses questions de la part des élèves. Ces derniers et dernières se sont alors remis en groupes pour rassembler leurs idées et réfléchir aux questions à poser. Celles-ci ont ensuite été posées à Alain-Yves et Samir qui ont pu y amener des éléments de réponse.

Les propositions du Comité de Direction du Pacte concernant le développement d'une organisation représentative des élèves ont été présentées par Alain-Yves, qui a aussi donné des composantes du cadre institutionnel et politique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Alain-Yves a également énoncé certaines questions posées par le Comité de Direction du Pacte auxquelles les élèves allaient devoir réfléchir durant le weekend. Les ambassadrices et ambassadeurs ont tenu à réagir aux idées de l'Administration. De la même manière que pour la partie "mise en oeuvre", des groupes ont été formés pour réfléchir aux questions à poser. Alain-Yves a, par la suite, répondu aux différentes questions.

Pour clôturer la réflexion de la journée du samedi, avant de passer une nouvelle soirée conviviale, les élèves ont été séparés en deux groupes: celles et ceux qui avaient déjà participé à au moins un weekend d'une part et ceux et celles pour qui c'était le premier weekend d'autre part. A partir de questions ciblées, chaque élève a pu construire un point de vue sur sa participation exercée dans le cadre des weekends.

Le dimanche, les jeunes ont creusé ou retravaillé les propositions émises par le Comité de Direction du Pacte. Le matin était consacré à la partie "mise en oeuvre", l'après-midi à la partie "ORC".



ORC

Guide de mise en oeuvre Semaine de l'engagement

Pour la partie mise en oeuvre, il y a une volonté politique de créer en premier lieu **un guide** destiné aux différents publics du monde scolaire, de mettre sur pied une "**semaine de l'engagement**" organisée chaque année. Les élèves ont réfléchi à la meilleure forme possible que pourrait prendre le guide selon les différents publics et à la meilleure façon de mettre en place cette semaine de l'engagement. Ainsi, les ambassadrices et ambassadeurs ont été répartis en groupes. Chaque groupe a précisé le moyen de communication du guide qui lui semblait le plus pertinent pour un type de public et a étudié le contenu et la forme que pourrait prendre la semaine dédiée à l'engagement. Ils et elles auront également réfléchi à d'autres outils à mettre en place pour une mise en oeuvre des missions existantes la plus large possible.

En ce qui concerne la partie ORC, les élèves ont été divisés en groupe. Chaque groupe a reçu les propositions du Comité de Direction du Pacte, dans une première colonne. Une deuxième colonne permettait aux ambassadrices et ambassadeurs de commenter les propositions émises, et une troisième colonne leur proposait de fournir des contre-propositions. Deux propositions du Comité de Direction du Pacte contenaient une question posée aux élèves avec, pour chacune d'elle, deux idées. Pour ces deux propositions, les élèves ont pu dire s'ils et elles étaient pour l'une ou l'autre des deux idées, si elles et ils étaient pour les deux ou pour aucune. En plénière, chaque groupe a pu présenter ses réponses aux cinq premières questions. Par manque de temps, les réponses aux autres propositions n'ont pas été présentées en plénière mais, comme pour les premières, les réponses écrites ont été récoltées.

REPRÉSENTATIVITÉ

En termes de participation, l'appel qui avait été lancé à l'automne dernier a été relancé le 26/03/2019 sur les réseaux sociaux. Jusqu'à 46 élèves ont manifesté leur intérêt pour participer à ce troisième weekend. Cependant, plusieurs n'ont pas pu venir pour différentes raisons (maladies, impératifs familiaux, etc). Ce sont donc finalement 31 jeunes que nous avons retrouvé·es à l'auberge de jeunesse de Charleroi. 18 étaient de genre féminin et 13 de genre masculin.

Répartition par zone

Bruxelles	7
Brabant Wallon	5
Charleroi-Thuin	7
Ath-Tournai-Mouscron	2
Mons-Soignies	2
Namur	2
Hui-Waremme	1
Liège	4
Verviers	0
Luxembourg	1

Répartition par filière

Premier degré	5
Général de transition	13
Technique de transition	4
Technique de qualification	7
Professionnel	2
Centre d'Éducation et de Formation en Alternance (CEFA)	0

Répartition par année

1ère	1
2ème	4
3ème	7
4ème	14
5ème	4
6ème	1
7ème	0

Répartition par réseau

Libre confessionnel	11
Libre non confessionnel	1
Officiel FWB	12
Officiel subventionné communal	4
Officiel subventionné provincial	3

Le chiffre clé

73

Au final, ce sont 73 élèves qui se sont investi·e·s ou ont voulu s'investir au processus de consultation concernant la participation des élèves à l'école et le développement d'une organisation représentative des élèves.

LA PARTICIPATION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES DE LA FWB : MISE EN OEUVRE DU CADRE EXISTANT



Présentation des propositions retenues par le Comité de Direction du Pacte et séance de questions/réponses

Les ambassadeur·rice·s ont pu formuler leurs questionnements en comparant les propositions mises en avant pendant le deuxième weekend des ambassadeur·rice·s et ce qui a finalement été retenu par le Comité de Direction du Pacte après l'analyse du cadre légal actuel. Ils et elles ont pu interpellier les intervenants durant une séance de questions-réponses. Les questions et les réponses qui suivent ne sont pas une retranscription au mot près.

1.

Des ambassadeur·rice·s se sont questionnés sur la valeur juridique d'un guide de bonnes pratiques, ainsi que sur la marge de manoeuvre pour pouvoir forcer les écoles à appliquer les décrets existants.

Il n'y aura pas d'obligation pour les écoles à suivre le guide de bonne pratiques, mais ce seront des outils mis à leur disposition. Ce guide est préférable à une circulaire qui est trop longue, contraignante et, au final, peu lue par les directions d'école. Dans les faits, un guide de mise en oeuvre est plus incitant. Il y aura aussi les plans de pilotage qui permettent de faire un suivi de l'application des règles de bonne participation des élèves.

2.

Les ambassadeur·rice·s avaient proposé le tirage au sort pour l'élection du délégué·e. Ceci n'a pas été retenu et ils·elles ont demandé une justification :

C'est impossible d'imposer le tirage au sort à toutes les directions d'école. Il est préférable de laisser le plus d'ouverture possible dans les bonnes pratiques à appliquer. Néanmoins, à l'Administration, on se rend compte que le tirage au sort est une question qui se pose aussi dans la société civile, avec les adultes. Donc, ce serait peut-être à envisager à l'avenir.

3. Les ambassadeur•rice•s avaient proposé de laisser la possibilité aux élèves de révoquer l'adulte-relais si celui-ci/elle manque à ses fonctions. Ils•elles proposaient également que le choix du professeur•e-relais se fasse par les élèves, et que les adultes formé•e•s à la médiation scolaire soit favorisé•e•s. Ceci n'a pas été retenu et ils•elles ont demandé une justification :

C'est la direction d'une école qui désigne un adulte-relais, et c'est donc toujours à elle de le révoquer. Si un problème se pose entre les élèves et l'adulte-relais, il est préférable de passer par la communication. Il est aussi préférable de ne pas imposer à toutes les écoles et de permettre à tou•te•s les professeur•e•s de participer au projet.

4.

Une autre proposition faite au second weekend était que le nombre d'élèves présents au Conseil de Participation soit plus grand afin de respecter la représentativité. Ceci n'a pas été retenu et ils•elles ont demandé une justification :

C'est trop compliqué de tout changer. Il faudrait entrer en négociation avec les autres partenaires de consultation.

6. Les ambassadeur•rice•s souhaitent que les élèves puissent donner leurs avis concernant le choix des fournisseurs de l'école, afin notamment de promouvoir les produits locaux et sans pesticides. Ceci n'a pas été retenu, ils•elles ont demandé une justification :

C'est une discussion qui doit être menée en Conseil de Participation, mais le Pouvoir Organisateur reste le seul décideur car c'est lui qui a la charge des budgets de l'école.

5.

Toujours concernant le Conseil de Participation, la proposition des ambassadeur•rice•s qui laissait la possibilité à un•e élève lambda de participer n'a pas été retenue. Ils•elles ont demandé une justification :

Il faut être élu•e pour pouvoir voter au Conseil de Participation. Par contre, la présence d'un•e élève lambda peut être autorisée en qualité d'expert•e.

7.

Les ambassadeur•rice•s se sont demandé pourquoi on ne pouvait pas imposer un nombre de réunions minimal de délégué•e•s :

Il y a un vide juridique concernant cette question.



L'atelier communication

Lors de cet atelier créatif, les ambassadeur-ric-e-s ont imaginé un tableau regroupant toutes leurs idées pour l'élaboration de deux outils proposés par l'Administration, à savoir un guide de mise en oeuvre ainsi que la mise en place d'une "semaine de l'engagement" dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Avant de pouvoir réfléchir à l'application et à la forme de ces deux initiatives, les ambassadeur-ric-e-s ont également identifié les différents publics bénéficiaires (les directions, les professeur-e-s et les élèves) ainsi que les moyens pour les atteindre.

ÉTAPE 1 :

Identification des différents publics par les jeunes



LES ÉLÈVES

Ces groupes d'ambassadeur-ric-e-s ont fourni un profil détaillé des élèves. Ce sont des personnes entre 12 et 18 ans qui aiment rester entre ami-e-s, écouter de la musique, faire du sport, sortir, la mode. Ils-elles utilisent leur téléphone et consomment les réseaux sociaux dont youtube. Ce sont également des utilisateur-trice-s des transports en commun. Elles et ils consomment les informations liées à l'école via le bouche à oreille, les professeur-e-s, la direction et lors de séances d'informations. Les élèves sont décrit-e-s comme faisant partie des mouvements de jeunesse, des maisons de jeune/quartier.



LES ENSEIGNANT•E•S

Les ambassadeur-ric-e-s ont identifié plusieurs éléments concernant ce public : la tranche d'âge de 21 à 67 ans, une formation adaptée à la fonction qu'ils et elles exercent ainsi qu'une consommation de l'information via la télévision, des formations, des réunions, Internet, les publicités ou encore via leurs élèves.



LES DIRECTIONS

Les groupes ayant établi le profil des directeur-ric-e-s ont déterminé qu'il s'agissait d'ancien-ne-s professeur-e-s ayant 40 ans et plus. Les directions consomment l'information via plusieurs canaux relativement distincts dont la radio, les congrès et forums, par mail ou dans les journaux.

ÉTAPE 2 : Le guide de mise en oeuvre

Selon les ambassadeur·rice·s, le guide de mise en oeuvre peut être transmis de différentes manières sur base des profils des publics définis plus haut. Certaines propositions sont donc spécifiques à des publics précis.

Voici la liste des propositions de formes que pourrait prendre ce Guide :

- Des vidéos postées sur les réseaux sociaux (à destination des élèves, des professeur·e·s et des directions)
- Un livret explicatif (à destination des élèves)
- Des flyers (à destination des élèves, des professeur·e·s)
- Des goodies comme un bracelet ou des pins distinctifs (à destination des élèves)
- La mise en place d'un événement en collaboration avec des lieux que les élèves fréquentent comme les salles de sports (à destination des élèves)
- Une campagne d'affichage créée par les élèves dans toutes les écoles (à destination des élèves, des professeur·e·s et des directions)
- Une plate-forme web comme celle de "Smartschool" (à destination des élèves, des professeur·e·s et des directions)
- Des mails
- Des publicités sur les réseaux sociaux, dans les journaux et magazines, et à la télévision (à destination des professeur·e·s et des directions)
- Des séances infos (à destination des professeur·e·s)
- Des conférences (à destination des élèves, des professeur·e·s et des directions)
- Des formations participatives (à destination des élèves, des professeur·e·s et des directions)
- La création de projets (à destination des élèves, des professeur·e·s et des directions)



Il est important à noter que les propositions ne sont pas exclusives et que plusieurs d'entre-elles peuvent se cumuler afin d'élargir l'échantillon des personnes touchées.

ÉTAPE 3 : La semaine de l'engagement



QUAND ?

Pour la "semaine de l'engagement", plusieurs propositions ont été faites en ce qui concerne sa durée et le moment de l'année où elle aurait lieu : une semaine en mi-octobre (après les élections des délégué-e-s) ou en mars-avril ; plusieurs journées tout au long de l'année.



COMMENT ?

Durant ces journées ou cette semaine de l'engagement, la majorité des propositions se rejoignent sur la mise en place d'ateliers participatifs et de débats thématiques. Ces ateliers et débats pourraient être construits, en grande partie, par les élèves. Les ateliers pourraient porter sur :

- >> La participation
- >> Le droit scolaire
- >> La citoyenneté
- >> Le système scolaire et ses changements
- >> L'écologie
- >> La multiculturalité
- >> La sexualité



DES FESTIVITÉS

Cette semaine ou ces journées peuvent aussi comprendre une dimension festive avec des concerts, des jeux. L'idée d'avoir une célébrité belge (par exemple Roméo Elvis, Loïc Nottet, Kids Noise, Nafissatou Thiam, GuiHome, etc.) comme ambassadeur·rice de la participation des élèves a d'ailleurs été mise en avant par plusieurs élèves.

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ORGANISATION REPRÉSENTATIVE COMMUNAUTAIRE (ORC)

Présentation des propositions retenues par le Comité de Direction et séance de questions/réponses.

Après la présentation des propositions retenues par le Comité de Direction concernant le développement d'une ORC, un temps de discussion a été organisé afin que les élèves puissent poser des questions à Alain-Yves et ainsi pouvoir assurer une compréhension plus large.

Ci-dessous, nous n'avons pas réalisé une retranscription fidèle, mais plutôt une synthèse globale des propos recueillis durant cet échange.



Certain•e•s ambassadeur•rice•s ont souhaité obtenir une justification sur le fait que le conseil d'administration d'une future ORC d'élèves du secondaire doit être composé d'adultes. La notion d'âge minimum a également été abordée.

C'est une question de légalité. Un•e mineur•e n'a pas le droit de prendre de décision juridique. Cependant, cela n'empêche en rien un•e élève majeur•e de siéger au CA.

De plus, le conseil d'administration n'est en réalité que le responsable juridique de l'association. Il assure la gestion administrative et financière, mais le pouvoir souverain de l'ASBL demeure l'AG qui, elle, peut être constituée d'élèves mineur•e•s. (pas de certitude sur un éventuel âge minimum obligatoire).



La question des modalités d'affiliation et du processus de constitution d'un CA et d'une AG au sein de l'ORC a également été soulevée par certain•e•s élèves.

Ce n'est pas au gouvernement à gérer ces aspects organisationnels. C'est à l'association que revient cette tâche, qui devra être effectuée lors de la constitution de l'ASBL et de la rédaction des statuts.



Comment une ORC peut-elle être reconnue comme non-gouvernementale si elle reçoit des missions de la part du ministère de l'enseignement?

L'autonomie de l'ORC résiderait dans sa liberté d'exprimer librement ses avis dans un cadre déterminé par le gouvernement qui octroie un subside pour des missions définies, qui nécessitent un rapport moral et financier annuel à fournir.



Les ambassadeurs et ambassadrices ont également tenu à en savoir plus sur les dispositifs que l'Administration serait prête à déployer dans le cadre du développement d'une organisation représentative (communication avec les élèves, éventuels justification des absences scolaires lors d'événements, mise à disposition de locaux spécifiques..)

En ce qui concerne la communication aux élèves et une éventuelle promotion de l'ORC, ce sera au pouvoir politique en place à décider comment la gérer. Idem pour les justificatifs d'absence. Pour la mise à disposition de locaux, cela dépend du budget.



Des précisions ont été demandées sur les différentes missions qui pourraient être attribuées à l'ORC: consultation formelle, avis d'initiative, organisation d'activités ludiques...

En ce qui concerne les consultations dites "formelles", elles ne toucheraient qu'aux textes décrétaux et pourraient être demandées à tout type d'ORC (parents, PO, enseignants, élèves...). L'avis d'initiative, quant à lui, relèverait plus d'une démarche individuelle de l'ORC qui rendrait un avis au ou à la ministre sans impact particulier sur certaines négociations. Pour l'organisation d'activités ludiques, il faudrait d'abord pouvoir prouver leur utilité et qu'elles soient acceptables financièrement.



Dans l'éventualité du développement de plusieurs organisations représentatives d'élèves, comment gérer les désaccords entre ces dernières?

C'est déjà le cas pour les organisations qui représentent les associations de parents. Le gouvernement prend connaissance des différents avis et tranche.



Les participant•e•s se sont également interrogé•e•s sur la répartition des subsides octroyés par le gouvernement aux différentes organisations représentatives. En outre, ils et elles se sont demandé pourquoi subsidier des organisations représentatives de parents, de PO et d'enseignants et pas d'élèves.

Les subsides sont répartis en fonctions des missions attribuées par le gouvernement aux ASBL. Pour ce qui est de la création d'une éventuelle organisation représentative d'élèves du secondaire, il faudrait d'une part, que le gouvernement dispose du budget pour pouvoir la financer et, d'autre part, qu'il accepte de collaborer avec de jeunes élèves. A cet égard, il serait question de donner aux parents la possibilité de défendre et de représenter les intérêts des mineurs d'âge. En effet, ces dernier•e•s n'ont pas les mêmes responsabilités que les majeur•e•s (qui peuvent voter, mais aussi être responsables au niveau pénal et civil).



Propositions retenues par le Comité de Direction et commentaires des ambassadeur•rice•s

Durant cet atelier, les élèves étaient répartis en cinq groupes. Chaque groupe avait les propositions du Comité de Direction au sujet du développement d'une organisation représentative des élèves et était amené à les commenter, et éventuellement à émettre des contre-propositions.

Pour chacune des propositions du Comité de Direction, nous avons repris les arguments et contre-propositions avancés par les différents groupes.

PROPOSITION

Les membres de l'organisation représentative des élèves au niveau communautaire seraient élus en assemblée générale de l'association et serait constituée sous forme d'ASBL de manière à être indépendante par rapport au Gouvernement. L'ASBL aurait ainsi au minimum une assemblée générale et un conseil d'administration (composé d'adultes). Elle justifierait de sa reconnaissance en communiquant au Gouvernement une copie des statuts et règlements ainsi que les comptes et bilans de l'année écoulée.

COMMENTAIRES

Pour ce paragraphe, il a été émis qu'il était logique que l'ASBL rende des comptes au gouvernement. Cela mis à part, c'est surtout la présence uniquement d'adultes au sein du CA qui a été critiquée. Les ambassadeur•rice•s considèrent que les adultes risquent de déformer la parole des jeunes. Ainsi, elles et ils ont déclaré que ;

- Parmi les adultes composant le CA, il devrait y avoir minimum 50% d'élèves majeur•e•s,
- La présence d'adultes non-élèves est possible et peut être nécessaire "pour un certain encadrement et une vision des choses".
- Le CA devrait s'appuyer uniquement sur des décisions prises par l'AG (composée d'élèves), il ne ferait que valider les propositions de l'AG.
- Il faudrait des mineur•e•s dans le CA,
- Les jeunes seraient majoritaires.
- Le CA serait composé d'élèves de plus de 15 ans ou de 4ème, 5ème, 6ème ou 7ème année.
- Des formations seraient prévues pour les jeunes membres du CA afin qu'ils et elles puissent assumer correctement leurs fonctions (par exemple, une formation pour le•la trésorier•e).

PROPOSITION

Au niveau des critères de représentativité de l'assemblée générale, deux scénarios sont envisageables :

- L'adhésion des élèves se ferait sur une base volontaire : dans ce cas, chaque élève ne représente que lui-même au sein de l'ORC qui s'apparente alors à un parlement des élèves. Ceci présente des avantages en termes de visibilité de l'ORC et de représentativité directe de celle-ci ;
- Seuls les délégués des écoles pourraient adhérer et représenteraient leur école au sein de l'ORC. L'avantage de ce scénario est que l'ORC est l'organe chapeau d'une organisation structurelle de démocratie qui traverse tout le système scolaire.

COMMENTAIRES

Pour la plupart des ambassadeur·rice·s, les deux idées sont bonnes et complémentaires.

La première possibilité permet à l'ensemble des élèves de s'exprimer, sans devoir passer par son ou sa délégué·e. Chaque élève peut décider d'adhérer à l'ORC sans y être obligé·e. Chaque idée pourra être alors entendue car avec une option représentative, la représentation de l'ensemble des élèves d'une école ne sera jamais totale. Cette solution soutient de plus le volontariat des personnes intéressées (l'engagement individuel), et permet donc d'éviter la situation où des élèves veulent s'impliquer malgré un·e délégué·e peu actif·ve.

Si la seconde proposition est excluante pour les non-délégué·e·s, elle permet par contre aux délégué·e·s, de représenter leur école, de faire remonter les points de vue de l'école et de faire passer des informations vers celle-ci après avoir assisté aux réunions de l'ORC. Ainsi, les délégué·e·s pourront donner des idées à l'école alors que si un·e élève est tout·e seul·e dans son école à adhérer à l'ORC, il ou elle ne saura "pas forcément quoi faire". Cependant, les délégué·e·s auraient également le choix entre adhérer et ne pas adhérer à la structure au nom de l'école.

Une petite partie des ambassadeur·rice·s a choisi entre les deux propositions: le choix s'est porté sur la représentation par les délégué·e·s d'école. Il y aurait alors un ou deux délégué·e·s par école pour que toutes les écoles soient représentées. Les réunions se feraient par zone géographique. Les informations et procès-verbaux des réunions seraient transmis. L'accent a été mis sur l'inclusivité de tou·te·s les élèves dans la représentation, y compris celle des élèves ayant des troubles de l'apprentissage.

PROPOSITION

L'ORC serait reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme organe consultatif indépendant suivant des critères définis (ASBL, missions définies, rapport d'activité, comptes et bilans si des subsides sont octroyés, ...).

COMMENTAIRES

Les ambadrices et ambassadeurs sont totalement d'accord avec le fait d'être indépendant, considérant que c'était parfaitement ce qui avait été demandé lors du deuxième weekend: "plus l'ORC aura le statut d'ASBL, plus de personnes (élèves), elle pourra aider, ce qui fera évoluer la mentalité des écoles." Cependant, le mot "consultatif" a à nouveau suscité des critiques. Par conséquent:

Cet organe ne serait pas seulement consultatif, il aurait également une marge de manoeuvre.

PROPOSITION

L'ORC des élèves au niveau communautaire serait une ASBL où des élèves siègeraient dans l'assemblée générale et qui aurait pour mission principale d'être un organe d'avis des élèves de l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles.

COMMENTAIRES

Cette proposition a récolté diverses opinions.

Une courte majorité est d'accord avec l'idée que l'ORC soit un organe d'avis.

- Il s'agirait de porter la voix des élèves dans l'organisation scolaire et la société en général.
- Des activités (par exemple, un festival) seraient organisées pour tou-te-s les élèves, même pour celles et ceux qui ne sont pas délégué-e-s si c'est l'option représentative qui est retenue
- Les élèves ne devraient pas être uniquement dans l'AG (mais aussi dans le CA).
- Il est important d'englober tou-te-s les élèves, y compris les élèves déscolarisé-e-s, libres, en décrochage ou encore en cours à domicile.

D'autres ambassadrices et ambassadeurs ont perçu négativement la mention d'un organe d'avis. Ceux et celles-ci se sont questionné-e-s sur la liberté accordée : "Jusqu'où l'ORC aura-t-elle son mot à dire?" Pour ces élèves, en donnant "juste son avis, l'ORC n'aurait pas beaucoup de poids en cas de différences de point de vue de l'Administration". Les élèves étant les principaux-les concerné-e-s, ces ambassadrices et ambassadeurs ont jugé :

- Que les élèves devraient "pouvoir stopper". La volonté d'avoir un poids décisionnel (droit de veto par exemple) a été exprimée. Il s'agirait donc de consulter systématiquement l'ORC sur les propositions de décret qui concernent les élèves. Les positions de l'ORC remonteraient au Parlement ou au gouvernement. Mais en plus d'être un organe d'avis, l'ORC aurait un poids décisionnel.
- Que l'ORC garderait une liberté au niveau des missions de consultation en cas de désaccord avec le gouvernement. L'ORC ne devrait pas seulement accomplir les missions que le gouvernement lui donnerait. Les thématiques de consultation seraient également ouvertes à d'autres sujets que ceux abordés dans les décrets. Elle devrait pouvoir effectuer de véritables négociations, et non simplement remettre un avis qui ne serait pas pris en compte. Le parallèle avec les syndicats dans le monde des adultes a été effectué: les négociations ne se termineraient pas avant d'obtenir un accord.

PROPOSITION

La question du périmètre des avis des jeunes doit être précisée, notamment sur les deux points suivants :

- Consultation formelle : le Gouvernement consulterait l'ORC sur tout texte décretaal qui, à la fois, modifie le fonctionnement des écoles et a une incidence directe sur le vécu des élèves ;
- Avis d'initiative : les élèves sont consultés et des avis sont adressés au Ministre ayant en charge l'Enseignement obligatoire, ...

COMMENTAIRES

L'ensemble des élèves consulté-e-s a retenu les deux propositions.

- La consultation formelle permettra au gouvernement de consulter les élèves.
- Quant à l'avis d'initiative, il donnera la possibilité aux élèves de se faire entendre quand ils et elles le veulent, et sur ce qu'elles et ils veulent.
- Dans les deux cas, les ambassadeurs et ambassadrices ont déclaré que les élèves devraient pouvoir donner leurs avis non seulement sur tout ce qui est directement lié à l'enseignement (compétences communautaires) mais également sur tout sujet qui y est indirectement lié (compétences régionales comme la mobilité) ou considéré par les élèves comme important.

PROPOSITION

L'ORC aurait également comme missions la défense des intérêts des élèves au niveau communautaire, la sensibilisation et l'accompagnement pour l'instauration des délégués et des conseils qui les concernent dans les écoles. Toutes et tous les élèves sont au courant qu'il existe une ORC.

COMMENTAIRES

Les élèves ont exprimé leur accord avec cette proposition. Elles et ils ont indiqué "l'ORC doit effectivement défendre les élèves et les informer". Par contre, cette défense des intérêts des élèves a été jugée comme pas assez précise et donc à préciser. Par exemple, parle-t-on de la gratuité scolaire? Au niveau de l'accompagnement, il ne s'agirait pas uniquement d'accompagnement pour l'instauration des délégué·e·s et des conseils mais aussi d'accompagnement juridique. En effet, pour les élèves, l'accompagnement juridique se traduit (par exemple : dans le soutien à la rédaction d'un recours interne ou externe ou l'aide lors d'un renvoi,...) est indissociable à la construction d'une ORC. En outre, des formations seraient organisées dans les écoles : les sujets sont à déterminer (société, droits et devoirs à l'école, anti-discriminations pour apprendre à ne pas discriminer les autres). Enfin, des ambassadeur·rice·s ont insisté, ce serait "toutes et tous les élèves DOIVENT (et non "sont") être au courant qu'il existe une ORC.

PROPOSITION

L'ASBL organiserait sa structure de fonctionnement et ses critères spécifiques selon les choix qu'elle opèrerait au sein de ses statuts et règlements d'ordre intérieur (instances, quorums, représentation de genre, types de représentants - régions, horizons scolaires, ... -, modalités d'approbations, rôles du conseil d'administration et de l'assemblée générale, ...). De la sorte, elle serait ainsi responsable de l'organisation des élections (campagne et votes) nécessaires et du règlement électoral.

COMMENTAIRES

Cette proposition du Comité de direction a reçu un avis globalement positif des ambassadrices et ambassadeurs. Ces dernier·e·s ont jugé logique que l'ASBL prenne ses propres décisions, s'établisse selon ses propres choix, et reste donc libre et indépendante dans son organisation et son fonctionnement. Les critères seraient définis et instaurés par elle. Deux éléments considérés comme bénéfiques ont été ajoutés: 1) laisser la construction de l'identité de l'ASBL par les élèves avec un regard des adultes; 2) laisser l'organisation des élections à l'ORC pour permettre aux écoles de ne pas se préoccuper de l'organisation des élections et d'avoir un processus électoral cohérent (dans toutes les écoles).

Cependant, la pertinence des critères de représentation de genres, de régions et d'horizons scolaires a été questionnée, dans la mesure où cela rentrerait en conflit avec l'adhésion volontaire. Une élève a proposé de faire de la discrimination positive pour favoriser l'atteinte de certains critères.

PROPOSITION

L'ORC mettrait encore à disposition des outils et des services à destination des élèves, des adultes et des écoles.

COMMENTAIRES

Tou·te·s les élèves sont d'accord avec cette idée mais l'ont jugée peu développée. Certain·e·s ambassadeurs et ambassadrices ont donc posé des questions:

De quels outils et services s'agirait-il ? : de l'assistance juridique?, d'une ligne ouverte où poser les questions concernant l'école?, etc

Les absences lors d'événements de l'ORC seraient-elles justifiées?

Y aurait-il des locaux et du matériel informatique accessibles aux élèves?

D'autres ont complété la proposition par quelques précisions:

Au niveau des services, il y aurait un soutien juridique, de l'aide et de l'information aux élèves, des tours des écoles pour porter les campagnes de l'ORC.

Pour les outils, il s'agirait de prospectus pour sensibiliser.

PROPOSITION

Les subsides octroyés serviraient à financer les activités et la gestion de l'association.

COMMENTAIRES

Tou·te·s les élèves qui se sont positionné·e·s sur cette proposition y sont favorables. Ils et elles l'ont trouvée logique et ont argumenté que l'ORC ne pourrait pas survivre sur base de dons uniquement. Par ailleurs, elles et ils ont jugé qu'il ne pouvait pas y avoir de cotisations pour les membres. Enfin, le montant des subsides devrait prendre en compte les salaires de l'équipe.

Dans les précisions de certaines propositions, certaines précisions de modalités de consultation ont été apportées. Pour certain·e·s élèves, cette consultation se passerait dans le cadre de weekends (il y aurait un weekend tous les deux mois) et d'animations dans les écoles avec des ambassadrices et ambassadeurs motivé·e·s. Pour d'autres, la consultation se ferait via des sondages, une plateforme, mais les modalités devraient être multiples afin d'être accessibles à l'ensemble des élèves, au niveau du vocabulaire et de la technologie notamment.

PROPOSITION

L'ORC serait apolitique, non-partisane et non-gouvernementale.

COMMENTAIRES

Une très faible minorité a exprimé son total accord avec cette proposition, en déclarant que les membres ne partagent pas leur opinion politique au nom de l'ORC. Les autres ambassadeur·rice·s n'étaient en revanche pas d'accord sur le mot "apolitique". En effet, elles et ils ont considéré que "l'ORC est politique par nature puisqu'on parle de politique d'enseignement".

Les élèves devraient donc pouvoir donner leurs avis sur les politiques.

Des élèves se sont également demandé·e·s: "Quel sera le degré de liberté de l'ORC si les missions sont imposées par le gouvernement ?"

LA PARTICIPATION DES ÉLÈVES AU PROCESSUS DE CONSULTATION DU PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE : ANALYSE RÉFLEXIVE

Au terme de la présentation des propositions retenues par le Comité de Direction, nous avons proposé aux ambassadeurs et ambassadrices présent•e•s de réaliser une évaluation du processus de consultation en ce qui concerne la participation des élèves au sein des écoles secondaires en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour ce faire, nous avons choisi de répartir l'ensemble des participant•e•s en deux groupes distincts : les ambassadeurs et ambassadrices ayant au moins vécu un des deux précédents weekends organisés lors de cette année scolaire 2018-2019 et ceux et celles qui n'ont répondu présent qu'à ce weekend des 26, 27 et 28 avril.

En effet, ces dernier•e•s n'ayant pas assisté au début du travail mené cette année et n'ayant pas concrètement formulé de propositions à soumettre au Comité, il nous est apparu plus judicieux qu'ils et elles expriment leur ressenti uniquement en fonction des phases de travail vécues pour le confronter ensuite à celui des élèves ayant participé au processus complet.

Voici un compte-rendu des avis rendus par chacun des sous-groupes précités.

GROUPE 1 : les nouveaux et nouvelles ambassadeur•rice•s

MES ATTENTES PAR RAPPORT AU PROCESSUS DE CONSULTATION



De manière générale, les élèves s'étant porté•e•s volontaires pour participer à ce troisième weekend souhaitaient avant tout en apprendre plus sur le système scolaire en FWB et s'informer sur les mesures mises en place dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence. En particulier, celles concernant la fonction de délégué•e et la participation des élèves dans les écoles.

MON AVIS SUR LES PROPOSITIONS FAITES PAR ALAIN-YVES ET SAMIR



L'ensemble des élèves interrogé a soulevé les difficultés de compréhension provoquées par un vocabulaire parfois trop compliqué et une présentation qu'ils et elles ont jugée trop longue. En revanche, ils et elles ont globalement apprécié les propositions retenues par l'Administration (même s'ils et elles ont trouvé que certaines d'entre elles méritaient d'être approfondies) et espèrent pouvoir constater un réel changement dès leur mise en oeuvre.

CE QUE JE POURRAIS ENCORE PROPOSER



En termes de nouvelles propositions de mise en oeuvre des textes légaux, ces jeunes ont surtout souligné l'importance de l'engagement et de la participation des élèves à tous les niveaux de la vie scolaire qui les touchent directement.

GROUPE 2 : les anciens et anciennes ambassadeur•rice•s

MES ATTENTES PAR RAPPORT AU PROJET



La majorité des élèves a exprimé sa volonté de faire entendre et valoir ses idées. Ils et elles ont intégré le projet afin de devenir acteurs et actrices d'un réel changement au sein des écoles.

MON RESSENTI DURANT LE PROCESSUS DE CONSULTATION TOUT AU LONG DE CETTE ANNÉE SCOLAIRE



La plupart des élèves ayant participé aux trois weekends organisés par le CEF se sont sentis valorisé-e-s, entendu-e-s et compris-e-s. Ils et elles ont également manifesté leur enthousiasme face à l'idée de collaborer avec l'Administration.

MON AVIS SUR LES PROPOSITIONS FAITES PAR L'ADMINISTRATION



Malgré la satisfaction d'avoir été entendu-e-s dans certaines de leurs revendications, les ancien-ne-s ambassadeurs et ambassadrices ont clairement exprimé leur déception. En effet, après analyse de leurs propositions en fonction des possibilités juridiques prévues par la législation existante, beaucoup de ces dernières ont dû être modifiées, voir exclues. De ce fait, certain-e-s, animé-e-s par une réelle volonté d'engagement, ont eu l'impression de ne pas avoir été pris-e-s au sérieux, à l'instar des adultes.

LES INITIATIVES DANS LE CADRE DU PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE CORRESPONDENT-ELLES À MES ATTENTES?



Sur cette question, les avis se sont avérés plutôt mitigés. Les élèves se sont montré-e-s à la fois ravi-e-s d'avoir été entendu-e-s par des instances qu'ils et elles pensaient "hors de leur portée", mais aussi frustré-e-s sur l'analyse proposée par le Comité de Direction. Bien qu'elles et ils restent enthousiastes à l'idée de la réalisation d'un guide de mise en oeuvre à destination des écoles, un point d'attention a tout de même été soulevé sur l'importance d'une mise en forme plus réglementaire au travers d'une circulaire officielle.

CE QUE JE POURRAIS ENCORE PROPOSER



Le groupe s'est montré très intéressé par l'idée de continuer à réfléchir à des propositions de mise en oeuvre en fonction de l'avancement des différents chantiers du Pacte.

CONCLUSION ET SUITE



Cette année encore, le CEF a pu accompagner les élèves dans la rédaction de propositions variées dans le cadre de leur participation aux travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence et plus particulièrement, dans le chantier démocratie.

La participation n'est pas un exercice facile. L'exercice démocratique et politique non plus. C'est face à cela que les élèves ont pris conscience des réalités et des difficultés de la négociation.

L'aboutissement de cette année de travail se traduit dans ce rapport et les précédents qui, pour nous, sont une base de travail primordiale dans la construction de la démocratie scolaire avec les premiers et premières concernées : les élèves.

Ce sont les élèves eux et elles-mêmes qui sont au cœur de la construction de cette base qui, au même titre que les contributions des parents ou du corps enseignant, définit de manière claire, argumentée et sérieuse ce que les jeunes attendent comme modèle de participation.

En résumé de ce rapport, deux éléments sont importants à retenir :

- Les élèves attendent un organe représentatif qui pourra les aider à s'organiser et à porter leur avis.
- Les élèves attendent d'être pris au sérieux et d'enfin être reconnu comme membre à part entière et non comme simple bénéficiaire de l'école. Pour cela, ils et elles attendent un changement dans les mentalités de la société qui poussera à une évolution du cadre légal actuel.

Il faut également souligner que les élèves n'ont été que moyennement satisfait·e-s de l'approche fort technique et peu ambitieuse de la part des dirigeant·es du Pacte concernant leurs propositions.

Qui dit base de travail, dit continuité dans le projet. A cet égard, le CEF reste convaincu qu'il est indispensable de continuer à associer les élèves à ce chantier - et de manière générale, dans l'idéal, à tous les autres également.

Nous espérons que le Comité de Direction du Pacte ainsi que la ou le futur·e Ministre de l'Enseignement obligatoire utiliseront les propositions avancées par les jeunes et leur donneront une place plus importante à l'avenir.

UN RAPPORT DU



COMITÉ DES ÉLÈVES FRANCOPHONES
RUE DE LA BORNE 14 - 1080 BRUXELLES
WWW.LECEF.ORG - CEF.ASBL@LECEF.ORG
02/414 15 11 - FACEBOOK.COM/CEFASBL

RÉALISÉ AVEC LE SOUTIEN DE LA

